



Réserve Naturelle Régionale de l'Étang d'Amel

Date de création de la Réserve par le Conseil Régional de Lorraine ➤ 29 et 30/06/2006
Superficie ➤ 146 ha
Département ➤ Meuse
Commune ➤ Amel-sur-l'Étang, Senon
Milieux ➤ étangs, roselières, mares, prairies, haies...
Gestionnaire ➤ Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine
Conservatrice ➤ Mylène TOLLIE
03 29 86 19 31 ou 06 27 44 13 09
m.tollie@cren-lorraine.fr
Contact Conseil Régional ➤ Swanie VIAUD
03 87 61 66 89
swanie.viaud@lorraine.eu

Il y a plus d'un quart de siècle, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine s'engageait au pays de Spincourt pour travailler à la sauvegarde d'un patrimoine naturel particulièrement riche.

A ce titre, l'étang d'Amel, un des atouts majeurs du territoire, faisait l'objet d'une attention particulière d'autant que dans le même temps son voisin du Haut Fourneau subissait des aménagements porteurs de dégradations majeures.

Après des années de relations informelles, et grâce à un programme européen, la négociation aboutissait à la fin des années 1990 à la transmission de l'étang d'Amel par la famille De Chevigny, alors propriétaire, au Conservatoire.

En préalable à cette acquisition, les communes de Senon et d'Amel-sur-l'Étang avaient déjà confié au Conservatoire une partie des prairies riveraines de l'étang pour favoriser la mise en place d'une gestion écologique.

L'ensemble cohérent ainsi constitué devenait en 2006, sur délibération du Conseil Régional, la première Réserve Naturelle Régionale de Lorraine (et de France !) avec un double objectif de conservation des milieux naturels et d'une ouverture adaptée au public.

C'est ainsi que des cheminements et des observatoires ont été élaborés et mis à la disposition des visiteurs pour permettre à chacun de découvrir cet espace naturel d'exception. Au travers des sorties de découverte qu'il met en place, le Conservatoire apporte par son expertise des éclairages indispensables sur la richesse mais aussi sur la sensibilité des systèmes vivants présents.

Mieux connaître un milieu pour mieux le protéger est un principe majeur de la conservation du patrimoine. Mais cette démarche n'atteint pleinement son objectif que lorsque la connaissance est partagée avec l'ensemble des usagers et riverains.

C'est la mission portée par les membres bénévoles et permanents du Conservatoire, qui lui a été confiée par la Région, au bénéfice du patrimoine local bien sûr mais plus largement, parce que les RNR doivent être porteuses d'exemplarité, de l'environnement naturel des Lorrains.

Alain Salvi
Président

Les RNR de Lorraine

La Lorraine compte en tout 6 Réserves Naturelles Régionales grâce à l'engagement du Conseil Régional de Lorraine. La gestion de toutes les RNR lorraines a été confiée au CEN Lorraine.

Pour découvrir et vous balader au sein des réserves naturelles, le Conseil Régional vient d'éditer une collection de carnets de découverte.

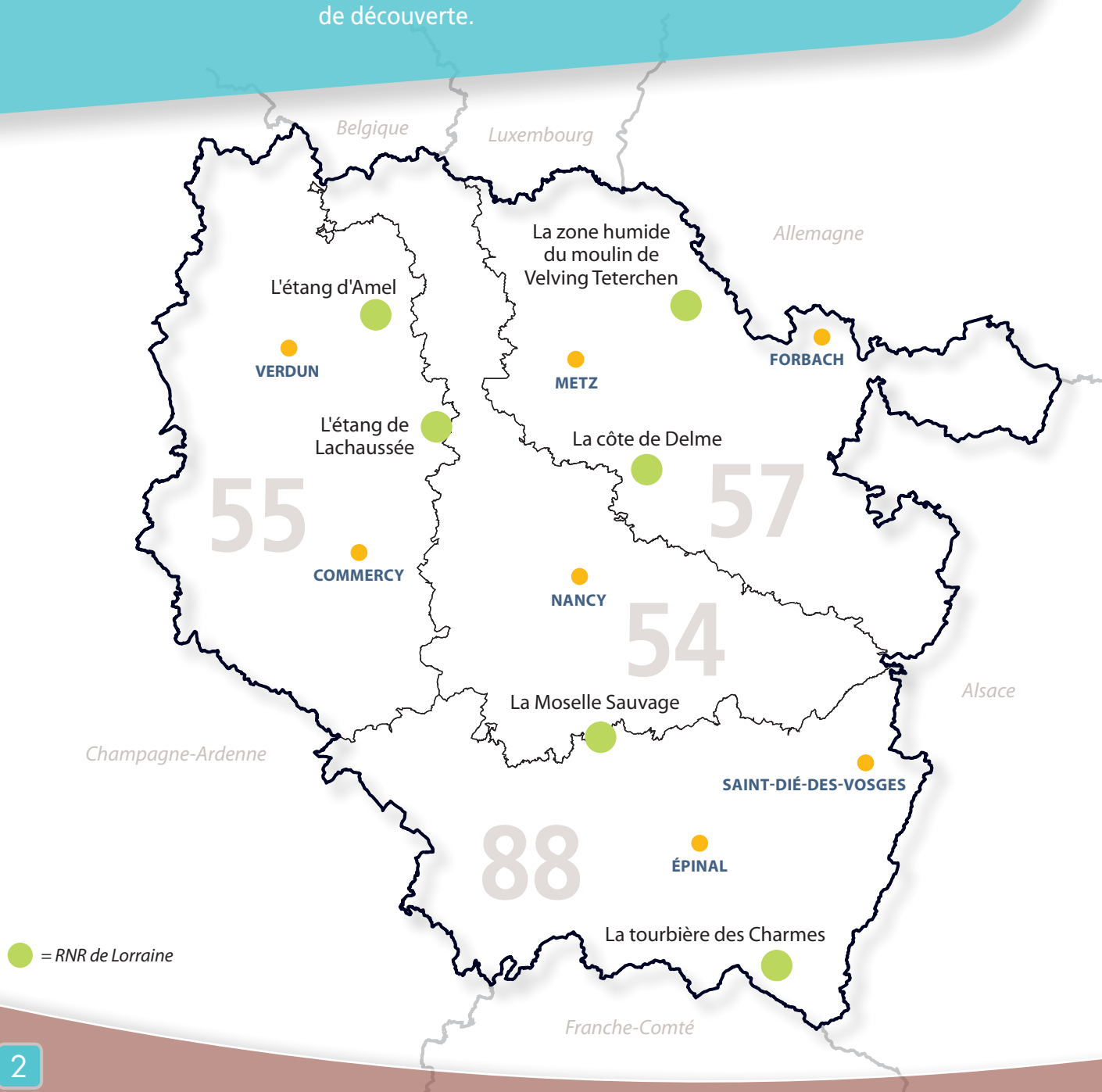
Vous pouvez les télécharger ici :

www.lorraine.eu/accueil/lorraine-pratique/vivre-lenvironnement/biodiversite/reserves-naturelles-regionales.html

ou sur simple demande à M^{me} VIAUD Swanie :

Tél : 03 87 61 66 89

ou mail : swanie.viaud@lorraine.eu



Synthèse des inventaires réalisés sur la RNR...



© M. Tollé - CEN Lorraine

180 espèces d'oiseaux
dont l'Oie cendrée

**24 espèces
de mammifères**
dont la Noctule
commune



© F. Schwaab

185 espèces d'insectes
(libellules, papillons, coléoptères...)
dont la Cordulie à deux tâches



© P. Grisvard



© F. Schwaab

12 espèces de reptiles et amphibiens
dont le Triton crêté



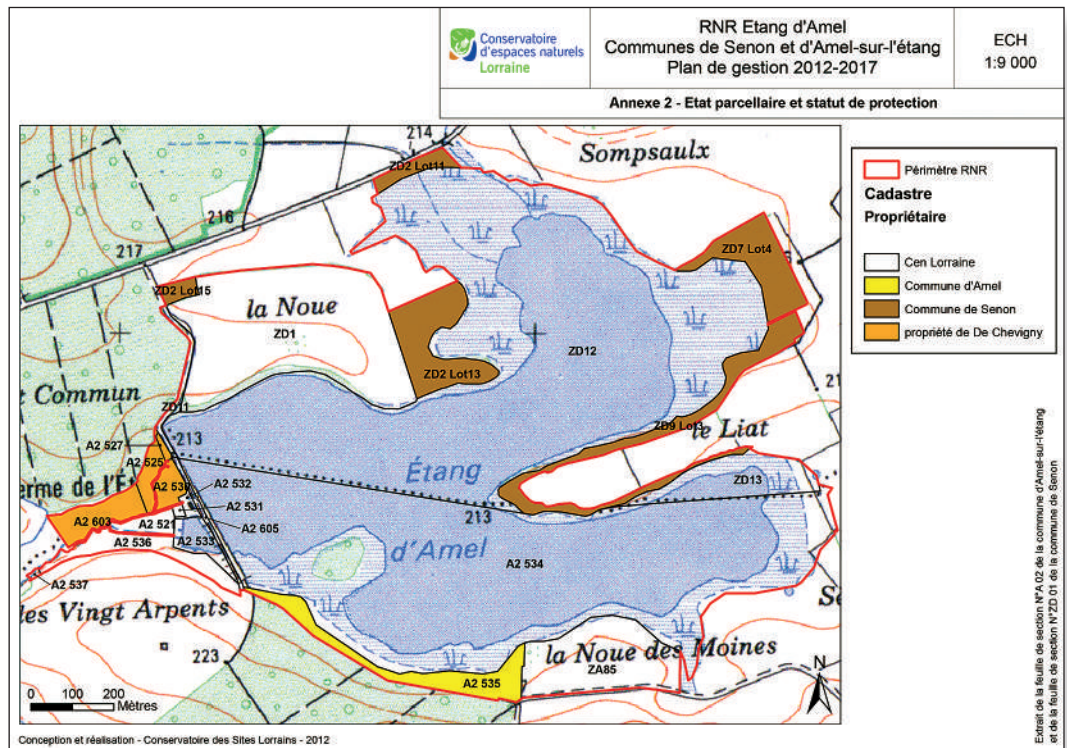
© P. Richard - CEN Lorraine

**225 espèces
de végétaux**
(+ 8 algues et
40 mousses)
dont le Potamot
à feuilles aigües

Les propriétaires de la réserve naturelle

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine est propriétaire de l'étang d'Amel, des prairies attenantes et de l'étang de la Fruitière. Cela représente environ 130 ha. Les autres parcelles de la réserve naturelle sont en partie privées (certaines appartiennent à l'ancien propriétaire de l'étang, M. De Chevigny, qui a accepté que ses parcelles soient incluses dans le périmètre protégé) et en partie communales (les communes d'Amel-sur-l'Étang et de Senon ont chacune des parcelles intégrées dans le périmètre protégé).

État parcellaire de la réserve naturelle (extrait du plan de gestion)



Cigogne blanche ou Cigogne noire... Ce sera toi qui nichera !

La RNR de l'étang d'Amel accueillait depuis de nombreuses années un couple de Cigogne blanche qui nichait sur une plateforme en contrebas de la digue, visible depuis le sentier. De nombreux cigogneaux sont nés ici et y ont pris leur envol ! Mais, depuis 2012, une nouvelle cigogne semble semer le trouble dans cette habitude... Il s'agit d'une cigogne, mais d'une autre espèce : une Cigogne noire ! Celle-ci est baguée CM32, c'est son petit nom. Elle a été baguée en juin 2008 au Luxembourg

alors qu'elle était encore poussin. CM32 apprécie la plateforme : elle s'y repose et y apporte même des branchages pour consolider le nid ! Bizarre... Car les Cigognes noires sont habituellement très frileuses de la présence humaine au point de nicher au fin fond des forêts... là où personne ne les voit !

CM32 a une vie plutôt inhabituelle pour une Cigogne noire car elle a aussi été vue au Parc de Sigean dans l'Aude en août 2013 ! Elle a été revue en 2014 à l'étang d'Amel, toujours sur la plateforme... La reverrons-nous en 2015, pour la quatrième année consécutive ?

Pure coïncidence ou compétition entre Cigogne blanche et Cigogne noire, depuis que CM32 se pose sur la plateforme, les Cigognes blanches n'y ont plus niché...



CM32 à Amel et au Parc de Sigean

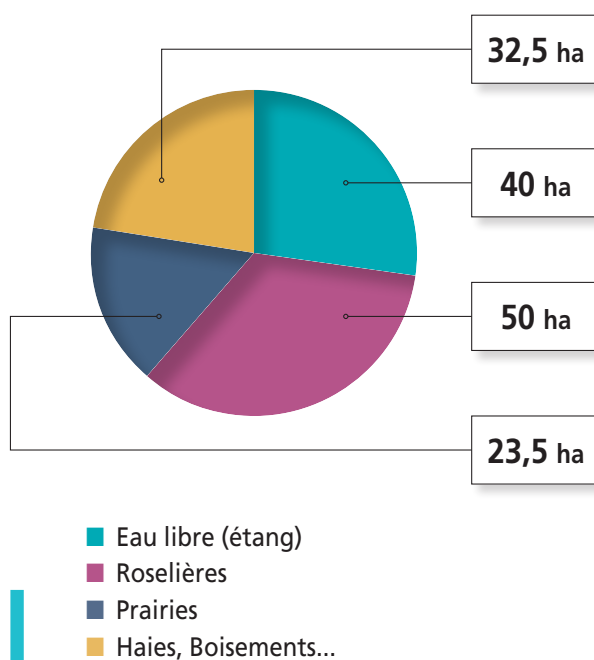
Zoom sur les prairies de la réserve naturelle

Les prairies de la réserve naturelle, qui ne sont ni amendées, ni traitées, sont fauchées par un exploitant agricole de Senon. La fauche est "tardive", cela signifie que la date de fauche (au 15/06) prend en compte le cycle de vie de la faune et de la flore. En effet, une date de fauche précoce nuit à certaines espèces de plantes et d'insectes qui n'ont pas eu le temps de se reproduire. En complément de la fauche tardive, des "bandes refuges" sont laissées sur pieds afin de permettre :

- aux insectes butineurs d'avoir une ressource nectarifère toute l'année,
- aux oiseaux qui nichent au sol d'être épargnés par la faucheuse,
- aux animaux qui sont dans la parcelle au moment de la fauche de trouver un refuge.



Surface moyenne des principaux habitats de la réserve naturelle (ha)



Ça y est :

le sentier de la réserve naturelle et son
nouvel observatoire sont ouverts !
Ils ont été inaugurés en 2013, en même
temps que le lancement national de
Fréquence Grenouille.



Inauguration du sentier de la réserve naturelle

Chaque année, du 1^{er} mars au 31 mai, a lieu une opération d'envergure nationale visant à sensibiliser à la protection des zones humides : il s'agit de Fréquence Grenouille. Elle est co-organisée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et Réserves Naturelles de France. Cette opération regroupe des centaines d'animations : conférences, sorties nature, crapauds...



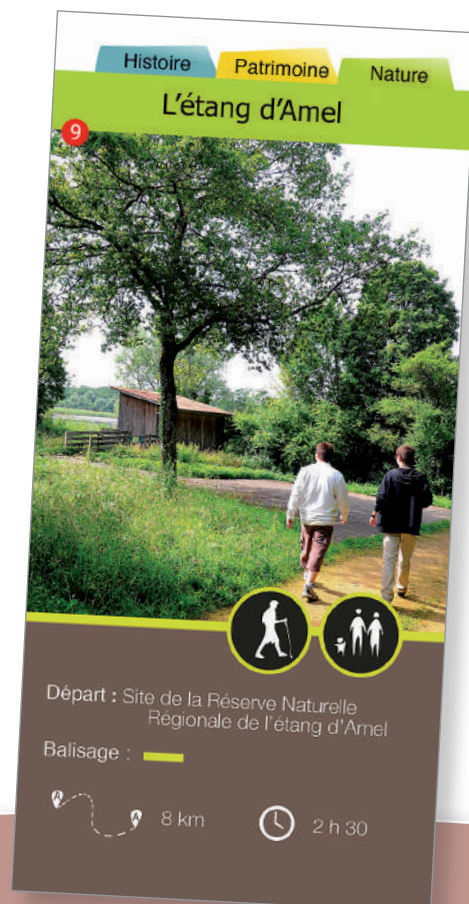
Inauguration du second observatoire

En 2013, la RNR de l'étang d'Amel a été choisie pour le lancement national de cette opération. Nous en avons profité pour inaugurer le nouvel observatoire de la réserve naturelle et le sentier pédagogique. Une soixantaine de personnes était au rendez-vous et plusieurs articles de presse, émissions de radio et de télévision ont été réalisées.

Réalisation d'un topoguide

en collaboration
avec le Pays de
Verdun

Dans le cadre du schéma de randonnées du Pays de Verdun, plusieurs sentiers ont fait l'objet d'un topoguide détaillé, dont le sentier de l'étang d'Amel. Vous le trouverez dans tous les offices du tourisme du Pays de Verdun. Il comporte le tracé du sentier sur fond IGN ainsi que quelques explications sur le site et sur les services disponibles aux alentours.



Alerte !

Un dépôt de déchets a eu lieu en août 2014 sur un chemin communal d'Amel limitant la réserve naturelle et faisant partie du sentier pédagogique. Une plainte a été déposée en gendarmerie et une enquête est en cours... Les déchetteries ne manquent pourtant pas dans le secteur !



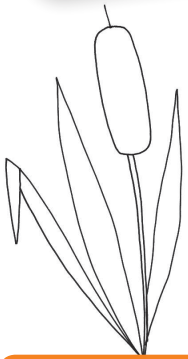
Photos : © M. Tollié - CEN Lorraine

Déchets en bordure
de chemin et de
réserve naturelle



“Le coin des juniors”

➔ Relie la plante à l'endroit où elle vit...



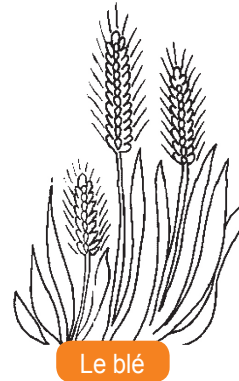
Le roseau (massette)



Le chêne



Le nénuphar



Le blé



Le bouton d'or

Dans les cultures

Dans les prairies

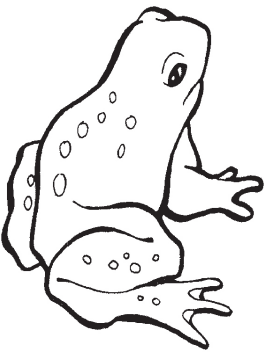
Au bord des étangs,
des fossés ou des mares

Dans la forêt

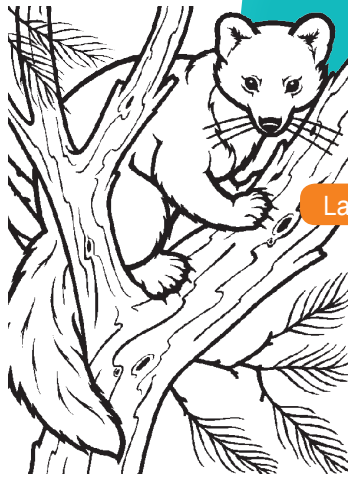
En pleine eau

Tu peux colorier les animaux et les plantes !

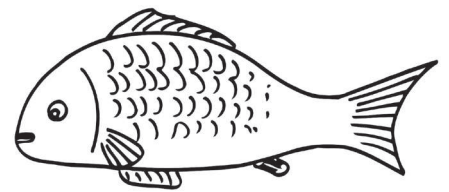
➔ Relie l'animal à l'endroit où il vit...



La grenouille



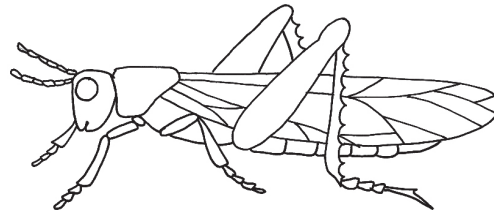
La marte



Le poisson



Le moineau



Le criquet

Près des habitations

Dans les prairies

En pleine eau

Au bord des étangs,
des fossés ou des mares

Dans la forêt

- LES ANIMAUX ➔
- La grenouille vit au bord des étangs
 - La marte vit dans la forêt
 - Le poisson vit en pleine eau
 - Le moineau vit près des habitations
 - Le criquet vit dans les prairies
- LES PLANTES ➔
- Le roseau vit au bord des étangs
 - Le chêne vit dans la forêt
 - Le nénuphar vit en pleine eau
 - Le blé vit dans les cultures
 - Le bouton d'or vit dans les prairies

Les réponses

À noter dans vos calendriers

- Vendredi 24 avril 2015 à 20h30
Fréquence Grenouille, visite nocturne de la réserve naturelle en présence d'un expert en bioacoustique
Sur réservation
- Samedi 23 mai 2015 à 9h
Fête de la nature, reconnaître les chants d'oiseaux en présence d'un expert en bioacoustique
Sur réservation
- Dimanche 13 septembre 2015 à 14h
Journées du Patrimoine, en partenariat avec les Amis de Senon et du Pays de Spincourt
Sur réservation

Pour réserver, merci de contacter Mylène Tollié :
06 27 44 13 09 / m.tollie@cren-lorraine.fr



© V. Manier

L'étang
d'Amel

La réglementation au sein de la réserve

Depuis la création de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel, il existe une réglementation spécifique qui s'y applique et qui interdit entre autres sur tous les terrains situés dans le périmètre de la réserve naturelle :

- le dérangement des animaux (par exemple : bruit, pénétration dans les roseaux...),
- l'introduction d'espèces animales ou végétales,
- le prélèvement de végétaux,
- le dépôt de déchets,
- le feu,
- la collecte des minéraux et des fossiles,
- les chiens non tenus en laisse,
- la circulation des véhicules à moteur (hors chemins communaux),
- le campement,
- la baignade...

Merci de nous aider à préserver ce patrimoine naturel en respectant ce règlement.

Les contrevenants s'exposent à une amende.

LA LETTRE
D'INFORMATION
DE LA RÉSERVE
NATURELLE RÉGIONALE
DE L'ÉTANG D'AMEL
EST ÉDITÉE PAR
LE CONSERVATOIRE
D'ESPACES NATURELS
DE LORRAINE

Antenne Meurthe-et-Moselle
Chambley Planet'Air
Tour de contrôle
54 470 HAGEVILLE
Tél. 03 82 20 88 00
centhiauourt@cren-lorraine.fr

Rédaction :
Mylène TOLLIE
Conservatrice de la RNR
m.tollie@cren-lorraine.fr
Tél. 03 29 86 19 31
ou 06 27 44 13 09

Directeur de la publication :
Alain Salvi,
Président du CEN Lorraine

Conception :
Studio Toucan-Toucan

Impression : Région Lorraine

Dépôt légal : février 2015

© Jean Luc LAUD



Commune
d'Amel-sur-l'Étang

Commune
de Senon

